



AUCAMVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.138

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

**Pouvoir(s) :** Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération :** BUDGET PRIMITIF 2025

**Exposé :**

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 novembre 2024, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Le budget primitif 2025 est voté au niveau du chapitre selon la nomenclature budgétaire et comptable M57. Dans ce cadre règlementaire, l'assemblée délibérante peut donner la faculté à l'exécutif de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, ce principe est appelé le principe de fongibilité de crédits.

Le rapport de présentation présente et commente les données financières de ce budget. Celui-ci s'établit :

- fonctionnement :
  - . dépenses : 12 078 515 €
  - . recettes : 12 078 515 €
  
- investissement :
  - . dépenses : 4 430 797 €
  - . recettes : 4 430 797 €

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,  
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 26 novembre 2024,  
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 9 décembre 2024,  
Vu la note portant sur le budget primitif 2025 annexée,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le budget primitif 2025, voté par nature selon la nomenclature budgétaire et comptable M57.

**Article 2** : d'approuver la fongibilité des crédits entre chapitres à l'intérieur de chaque section.

Le Maire,

Gérard ANDRE

